

COMMUNE DE MALANGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 10 février 2026 à 19h00

Le conseil municipal de la commune de MALANGE s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 02 février 2026, sous la présidence du Maire, Hervé GUIBELIN.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Mathias GIRARDIN, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absents excusés :

Absent : Pascal COURDEROT

Secrétaire de séance : Emilie PARROT

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 02 décembre 2025
- Droit d'ester en justice
- Participation repas
- Devis travaux forestiers parcelle 7,
- Devis plantation peuplier
- Tour de garde du 15 et du 22 Mars 2026
- Questions diverses :

1. Approbation de Procès-Verbal du 02 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle les points abordés. Il n'y a pas de remarques, le Procès-Verbal est approuvé par 8 voix.

2. Droit d'ester en justice (Délibération 001-2026)

Dans le cadre des litiges en cours, la commune a reçu une notification de requête en appel devant la cour administrative d'appel de Nancy. Pour défendre les intérêts de la collectivité, il est nécessaire de recourir à un avocat. Une délibération doit donc être prise en ce sens pour plaider devant cette juridiction.

Le conseil municipal délègue, par 8 voix pour, à Monsieur le Maire le droit d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune devant la cour administrative d'appel de Nancy.

Arrivée de Ludovic BRASSEUR.

3. Participation repas (Délibération 002-2026).

Hervé GUIBELIN et David CHECHILLOT intéressés par ce point, ne prennent pas part à la délibération.

Les invités au repas des seniors (conjointes n'ayant pas atteint l'âge et enfants) participent au prix du repas. Le restaurant retenu en 2025 proposait un repas avec une animation.

Le Conseil Municipal décide, par 7 voix pour, que la participation des

conjointes et des enfants sera demandée à hauteur du prix du repas hors animation selon les tarifs de la proposition faite.

4. Devis travaux forestiers parcelle 7 (Délibération 003-2026).

L'ONF a transmis à la commune le devis des travaux à réaliser dans la parcelle 7 à savoir le dégagement manuel de la régénération naturelle de chênes. Le montant s'élève à 2332.14 € HT pour 1.90 ha.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, accepte le devis proposé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les élus qu'une vente bois aura lieu le 26 février pour une quantité de 93 m3. Après échange avec l'ONF, il n'est pas nécessaire de fixer un prix de retrait. Les autres chênes ont été vendus par contrat d'approvisionnement à la société JUPILLE.

5. Devis plantation peuplier (Délibération 004-2026).

La commune a reçu un devis de la société KOEHREN d'un montant de 3847.50 € HT pour l'apport d'engrais, l'élagage et l'effourchage sur la plantation de peupliers à Ramey la Cage. La question de compléments d'éléments nutritifs s'était déjà posée et le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable dans sa délibération du 11 mars 2025.

Cependant, après échange avec l'entreprise et visite sur place, il semble opportun de réaliser cet apport pour améliorer la croissance des plants et réduire les pertes. Cette opération sera à renouveler sur 3 années.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, valide le devis proposé.

6. Tour de garde élections municipales des 15 et 22 mars

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars pour le 1^{er} tour et le 22 mars pour le second tour. Il convient d'organiser la tenue des bureaux de vote.

15/03/2026			
8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Antoine PRIEUR-DREVON Ludovic BRASSEUR Mathias GIRARDIN	Vanessa COURDEROT Stéphanie BLANCHON GRENOT Martine BARBIER	Pascal COURDEROT David CHECHILLOT Ludovic BRASSEUR	Elfi BARBARIN Emilie PARROT Hervé GUIBELIN
22/03/2026			
8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Mathias GIRARDIN Hervé GUIBELIN David CHECHILLOT	Stéphanie BLANCHON GRENOT Martine BARBIER Mathias GIRARDIN	Ludovic BRASSEUR Elfi BARBARIN Emilie PARROT	Vanessa COURDEROT Hervé GUIBELIN Pascal COURDEROT

7. Questions diverses

Ramassage scolaire : une demande de déviation par la voie communale 1

(route de Vriange) a été faite, du fait de travaux à la salle des fêtes de Vriange et empêchant le bus d'effectuer le tour de l'Eglise, les marches arrière étant proscrites. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a refusé le passage du bus scolaire sur cette voie qui est trop dangereuse. Le ramassage scolaire ne sera donc pas impacté sur Malange.

Recensement de la population : Monsieur le Maire remercie l'agent recenseur, Patricia POIRIER pour son organisation, sa disponibilité et son efficacité, ainsi que la population pour sa participation. Le recensement est terminé et la commune connaîtra les chiffres exacts dans le courant de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Maire, Hervé GUIBELIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé Guibelin', written over a horizontal line.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT,
Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Mathias GIRARDIN, Emilie PARROT,
Antoine PRIEUR-DREVON

Absent excusé :

Absent : Pascal COURDEROT

Secrétaire de séance : Emilie PARROT

N° délibérations	Objet
001/2026	Droit d'ester en justice
002/2026	Participation repas
003/2026	Devis travaux forestiers parcelle 7
004/2026	Devis plantation peupliers

Nom	Le Président de séance	Nom	Le secrétaire de séance
Hervé GUIBELIN		Emilie PARROT	